N° 2835 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 12 Mars 1896

L'AIMANT DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 63, rue des Fabricants (près la place de Trelon) — TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

Téléphone

LES FRAUDEURS

Quelqu'un a prétendu que le monde se divisait en deux espèces de gens : les dupeurs et les dupés.

Or, il est avéré que le nombre des dupes est de beaucoup le plus considérable des deux, ce qui est, en somme, tout à l'honneur de l'humanité.

Pourtant, personne n'aime à être trompé et l'escroquerie peut revêtir la plus originale des formes, elle ne paraîtra jamais. — La Palisse lui-même en conviendrait, — agréable à celui au détriment duquel elle se produit.

Nous savons fort bien qu'il est impossible de supprimer complètement la fraude, mais il nous paraît toutefois utile de signaler quelques-uns des trucs employés par les exploiteurs de gogos.

Le Nouvelliste de Bordeaux a fait récemment une étude particulière fort intéressante, des manœuvres roublardes employées par certains négociants en vins de la Gironde.

Comme, après tout, la Gascogne n'a pas le monopole exclusif de ce genre de spéculations, nous n'hésitons pas à publier non matériaux chez notre confrère et à les additionner des commentaires qu'ils comportent.

* * *

Il y a quelque temps nous avons signalé à nos lecteurs certaines fraudes d'un caractère très spécial.

Le coup du Trépassé entre autres était tout à fait habile. Ce coup consiste, en s'en souvient à expédier trois ou quatre barriques de vin au défunt avec une lettre expliquant que le vin est exactement conforme à la commande qu'il en a faite.

Le stock de marchandises arrive généralement en grande vitesse le jour de l'enterrement du destinataire.

Comme le *de cujus* ne peut pas protester, les héritiers acceptent de confiance le vin et le négociant malin mais peu scrupuleux, empoche le montant de barriques qui ne lui ont jamais été commandées mais qu'il a su vendre à l'aide de ce stratagème.

Il y a toutefois mieux dans ce genre d'opérations et parmi la collection très variée des trucs employés, nous en signalerons quelques-uns que nous présentions d'une façon très résumée mais néanmoins suffisamment claire pour mettre le public en garde contre les ingénieux procédés des fraudeurs en liquide.

Le coup du chèque. — Dernièrement un habitant de nos régions recevait une lettre à peu près, conçue en ces termes :

Monsieur,

En réponse à votre lettre, nous vous informons que nous sommes prêts à acheter vos 75 barriques de vins 1894 à raison de 130 francs l'une. Nous prendrons livraison dans un mois. En attendant, veuillez nous expédier 4 barriques à titre d'échantillon. Ci-inclus pour cette première commande un chèque de 650 fr. à votre ordre ».

Comme la personne qui reçoit cette missive additionnée d'un chèque n'a pas la moindre barrique de vin à vendre, elle s'empresse de retourner le chèque à l'expéditeur en lui disant qu'il commet certainement une erreur. Il a dû se tromper d'adresse.

Alors, trois jours après, nouvelle lettre du négociant en vins, manifestant sa reconnaissance d'une façon débordante. Il se confond en remerciements, félicite son correspondant de rencontre de sa probité, car il aurait pu, s'il avait été de ces gens peu scrupuleux qui... que... etc..., conserver le chèque et l'utiliser.

Pour lui prouver combien la maison expéditrice est touchée de sa délicatesse, elle lui signale qu'elle a encore quelques vieux fûts de St-Emilion d'une valeur de 500 francs la barrique, achetés il y a quelques années à un homme sur le point de faire faillite et qui les a cédés à 150 francs. Si l'honnête homme qui a su ne pas abuser d'une erreur veut profiter de l'aubaine qui s'offre, le négociant consent à lui livrer la barrique de St-Emilion sans aucun bénéfice, au prix coûtant, car il est de ceux « qui savent apprécier l'honnêteté et comprennent les devoirs que leur impose la reconnaissance. »

Il arrive fort souvent que la personne à qui s'adresse ce boniment rédigé dans une note émouvante, se laisse prendre au piège et se déclare « heureux de profiter de l'occasion qui lui est offerte ».

Il se fait expédier une ou plusieurs barriques de ce Saint-Emilion au rabais et... s'il en a à peu près pour son argent, il doit s'estimer encore bien heureux.

Quant au chèque, base fondamentale de l'opération, il était naturellement tiré sur une banque de fantaisie.

Le truc de l'orphelin sourd-muet — Un homme (?) habitant du Bordelais adressait ces temps derniers à un de nos concitoyens une lettre dont voici la teneur :

« Nommé tuteur d'un orphelin sourd-muet, j'ai bien voulu me charger de la vente des vins composant une fraction de l'héritage de ce pauvre enfant.

« Ne voulant pas mettre ce vin aux enchères, je préfère le vendre à l'amiable à des amis ou à des personnes charitables que pourrait intéresser le sort de ce malheureux petit être.

« Inutile d'ajouter que, n'étant pas dans les affaires, je n'espère tirer aucun bénéfice de cette vente. Je tiens simplement à me débarrasser le plus vite possible d'un stock de vin dont j'ignore le prix exact et qu'en tous cas, je compte livrer à des conditions qu'aucun négociant ne pourrait faire ».

Naturellement, l'enfant sourd-muet est un produit de l'imagination du commerçant roublard. Et ceux qui se laissent prendre à ce boniment reçoivent un fût de piquette étiquetté « Bordeaux ».

Que voulez-vous ce pauvre tuteur ne s'y connaît pas !

Le coup de l'enfant prodigue. — Ici encore nous avons affaire à l'exploitation larmoyante.

Le négociant en vin s'adresse à sa clientèle la lettre suivante :

Monsieur,

Une de nos connaissances est venue nous demander un petit service ; nous serions heureux de pouvoir lui être agréable en cette circonstance et nous venons vous prier de nous prêter votre bon concours.

Voici ce dont il s'agit :

Cette dame, amie de la famille, a perdu son mari, il y a quelque temps, et son fils s'est trouvé trop jeune, à la tête d'une certaine fortune. Sans expérience et privé des conseils de son père, il s'est laissé entraîner à de folles dépenses et il a fait des dettes, mettant ainsi sa mère dans une pénible situation.

Obligée de se procurer de l'argent pour payer ses dettes, elle voudrait vendre une certaine quantité de vins qu'elle a dans ses chais. Sachant que nous avions une nombreuse clientèle, elle nous a priés d'offrir ses vins à nos clients et, afin d'en trouver plus tôt le placement, elle consent à faire un grand rabais. »

Le tarif suit.

Ce truc est assez habile, mais il est en réglité, moins canaille que ceux que nous avons signalés plus haut.

Nous pourrions citer encore toute une série de procédés frauduleux destinés à amorcer les gogos, mais à quoi bon ! Cette nomenclature pourrait former un volume.

Enfin pour finir par une histoire gaie, nous allons narrer :

Le coup du communiant. — Il y a quelques années dans un village du centre de la France, un homme portant le bras en écharpe et boitant fortement, entra un dimanche dans l'Eglise de V., alla s'agenouiller pendant la grand'messe à la sainte-table et communia dévotement. Son attitude seule édifiait tout le monde et bien qu'il fut inconnu dans le pays, les dévots présents à l'office se rangèrent respectueusement quand il se retira, les mains jointes, la tête un peu renversée en arrière, l'air extasié.

Le lendemain, notre homme se présenta au presbytère. Le curé le reconnut et l'accueillit avec sympathie.

Alors, il expliqua au prêtre qu'habitant Bruxelles, il était profondément révolté dans sa conscience de chrétien et d'homme probe, de voir de quelle façon scandaleuse, les négociants bordelais trafiquaient des vins qu'ils vendaient.

Or, désirant assurer le salut de son âme, il ne voulait pas se prêter aux manœuvres de ces marchands peu scrupuleux, et il parcourait la campagne afin de vendre lui-même le vin de ses domaines.

Le curé, après l'avoir approuvé lui fit une commande, le recommanda aux propriétaires des environs et grâce au confiant abbé, notre homme fit des affaires d'or.

Il prétendait avoir 120 barriques à vendre. Il en plaça 112 en huit jours.

Tout le clergé de la paroisse lui fit des commandes.

Quand la marchandise fut livrée, un des clients du fervent catholique, goûtant ce vin de propriétaire fit une horrible grimace et se rendit à la cure.

Le prêtre qui lui aussi avait voulu se rendre compte de la qualité du contenu de son fût était fort perplexe. Pourtant, cherchant à pallier l'effet produit par la déplorable drogue il dit d'un ton sentencieux :

— Je connais ce vin. C'est un cru qui ne m'est pas inconnu, mais où en ai-je déjà goûté !!!

— Dans la salade, monsieur le curé, geignit l'autre.

Et tous deux rirent un peu de la boutade malgré tout du vin.

Le prêtre pensait toutefois s'en servir pour communier, la qualité du vin devenant indifférente à l'heure de sa transformation en symbole, mais il ne put même pas lui donner cette destination.

Quelqu'un de la commune avait appris le véritable nom du vendeur boiteux, manchot et contrit.

Il s'appelait Aaron, Abraham, Levy. !!!

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

L'*Cosmopolitan Magazine*, à New-York, organise une course d'automobiles qui aura lieu entre Hall Park, à New-York et Irvington le samedi 30 mai prochain. Il sera distribué 15,000 fr. de prix.

* * *

Pour répondre une question que nous adressent nos nombreux lecteurs : Quand faire le dix-neuvième siècle ? Le 31 décembre 1899 ou le 31 décembre 1900 ? Voici l'avis de M. Bouchard, de l'Institut. Il n'y a pas évidemment d'année 0 ; la première année a été désignée sous le vocable de l'an 1 ; par conséquent, c'est à l'heure de minuit du 31 décembre 1900 que finira notre siècle et que commencera l'autre.

* * *

On vient de faire l'essai à Metz, d'un nouvel éperon inventé par un serrurier de cette ville. Cet éperon permet aux cavaliers qui en sont munis, de monter en quelques secondes au sommet des poteaux télégraphiques dont ils ont à couper les fils.

* * *

On compte à Paris, en chiffres ronds, quatre-vingt-dix mille maisons. Il y a vingt-cinq ans, Paris ne comptait vingt mille de moins. Après les guerres de Napoléon, il n'y en avait que vingt-huit mille.

* * *

Une députation de la municipalité de Saint-Pétersbourg a offert solennellement au comte de Montebello, ambassadeur de France, un magnifique coffret en argent émaillé.

* * *

Un photographe havarois vient de faire une importante découverte. En faisant des expériences avec de la fumière de magnésium, il a constaté que les rayons de celle-ci traversent aussi du bois, du carton, etc.

* * *

Dans un certain nombre de régiments de l'Est, on vient de distribuer un grand nombre de vareuses en drap bleu foncé, de coupe analogue à celle de la tunique amplo des officiers.

* * *

La dernière descendante de notre grand fabuliste La Fontaine, Mme Lagrange, née Oonin de Rommilly, habite actuellement la commune de Sancy, dans l'arrondissement de Meaux.

* * *

Les statistiques déclarent que la population totale s'élèverait, aujourd'hui, au chiffre de 1,170,720,000 habitants, soit à peu près un milliard et demi.

* * *

M. Maurice Emmanuel, va soutenir en Sorbonne, une thèse sous le titre « d'Essai sur l'orchestique grecque ». Le candidat passe en revue les différents genres de danse qui furent en honneur dans l'ancienne Grèce. Là M. Emmanuel a eu, dit-on, pour collaboratrices certaines danseuses de l'Opéra.

Le Ministère Bourgeois

Voici encore que cet intraitable ministère Bourgeois vient de donner un nouveau gage aux socialistes, comme dit l'*Echo du Nord* : il a décoré le prince Henri d'Orléans.

Il a jugé que le fils du duc de Chartres, par ses explorations dans les territoires situés entre la mer de Chine et la mer des Indes, avait rendu à la *colonisation française des services qui méritaient une récompense* ; et il l'a nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous ne voulons point examiner, aujourd'hui, si le gouvernement a bien ou mal fait en accordant cette distinction à un membre d'une des familles ayant régné sur la France, à un prince privé de ses droits politiques par la loi de proscription.

Ce que nous voulons simplement faire remarquer, c'est que ce cabinet, prétendu radical, socialiste et sectaire, donne, dans tous ses actes, une largeur d'idées et un esprit gouvernemental dont peu de cabinets « modérés » ont fait preuve à un égal degré.

Qu'on pense en revue les principaux actes gouvernementaux, et que l'*Echo du Nord* ou la *Dépêche* elle-même disent lesquels sont d'un ministère « révolutionnaire ».

Nous citions hier la conduite de M. Léon Bourgeois à propos de la récente manifestation socialiste du Père-Lachaise, à propos du projet de conférence de M. Krotpotkine, puis vis-à-vis des demandes d'épuration administrative que lui ont itérativement adressées les socialistes.

Nous pourrions encore rappeler que M. Bourgeois a refusé de défendre le projet d'abrogation de la loi sur les anarchistes, qu'il a refusé la grâce du condamné de Lyon, Cyvoct, pourtant réclamée par des écrivains peu suspects d'opinions extrêmes, notamment par M. Ranc.

Nous n'apprécions pas, nous constatons.

Et nous prétendons qu'aucun des gouvernements qui ont précédé le cabinet actuel ne s'est montré *plus modéré, plus sage, et nous disons même... plus anti-socialiste.*

Et toutes les accusations contraires que ses adversaires dirigent contre lui, ne peuvent, par quoi que ce soit, se justifier.

L'attitude gouvernementale est inattaquable.

Reste son programme qui, on ne saurait trop le répéter, n'est autre que le programme du vieux parti républicain.

Si, comme la chose n'est pas douteuse, c'est ce programme que les adversaires du cabinet veulent battre en brèche, qu'ils aient du moins la loyauté et le courage de le dire, et qu'ils ne cherchent pas à dissimuler leur parti-pris derrière des prétextes et des subterfuges qui ne trompent personne.

G. R.

Les Habitations Ouvrières

Nous lisons dans le *Siècle* :

Les conservateurs anglais viennent de faire du socialisme municipal en soumettant à la Chambre des communes un bill relatif aux habitations ouvrières. Il autorise les autorités locales à prêter de l'argent pour la construction ou l'achat d'habitations ouvrières, si elles sont satisfaites des garanties qui leur sont offertes. Mais elles doivent être sûres pour consolider les prêts, que ceux qui les sollicitent remplissent les conditions suivantes : que l'ouvrier désireux de construire ou d'acheter une maison ait réellement l'intention d'y résider ; que cette maison présente toutes les garanties sanitaires ; que l'ouvrier s'assiste et entre les mains au moins le quart de la somme nécessaire et s'il s'agit de bâtir qu'il se procure le terrain à ses frais. Les autorités locales ne pourront pas prêter plus de 3,750 fr. à un seul ouvrier, et jamais pour plus d'une seule maison.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

La Chambre

Séance du 10 mars

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Poincaré**, vice-président.

Validation de M. Wilson

Par 142 voix contre 112, la demande d'enquête sur l'élection de Loches, est repoussée et M. Wilson est validé.

* * *

M. Audiffred, rapporteur de la loi sur les sociétés de secours mutuels, étant malade, la suite de la discussion est remvoyée à une séance ultérieure.

La séance est renvoyée à samedi et levée à cinq heures.

Physionomie de la Chambre

La journée parlementaire a manqué totalement d'intérêt. Le rapporteur, M. Audiffred, étant malade, la Chambre s'est trouvée dans l'impossibilité *de continuer la discussion relative aux sociétés de secours mutuels.*

Par contre, elle s'est étendue plus que de raison sur des projets sans aucune importance. Tout à fait au début, on a procédé au second tour de scrutin pour la nomination de membre du bureau chargé de vérifier l'élection de Loches.

Les abstentions volontaires ayant été aussi nombreuses qu'hier, le chiffre des votants est resté sensiblement le même, mais, chose curieuse, le résultat s'est retourné. Il y avait eu hier 141 voix pour l'enquête ; il n'y en a plus eu aujourd'hui que 112. Dans le nuit, 30 députés avaient changé d'avis. Voilà donc M. Wilson validé. Au fond c'est peut-être ce qu'il y avait de mieux à faire.

Lequel, après un intervalle de quinze mois, n'aurait pas produit grand *chose. Et puis, il faut croire que les électeurs de Loches tiennent à être représentés par M. Wilson, puisque, quand on l'invalide, ils le réélisent avec 2,000 voix de majorité...*

Quel drôle de goût !... Le scrutin précédent, on a discuté un projet relatif à la caserne de Sézanne, près d'Epernay. Discuté n'est peut-être pas le mot. Tout s'est borné à la lecture du rapport de **M. Rabillard**, lecture dont on n'a pas entendu ça. C'est fâcheux, car l'auditoire était assez amusante.

Il s'agissait — nous l'avons appris plus tard dans les couloirs par **M. Doumer**, qui contait la chose d'une façon fort spirituelle — d'un propriétaire qui, depuis de longues années, louait une caserne à l'autorité militaire. Un beau jour, il ne voulut plus de soldats pour locataires et leur donna congé, mais ceux-ci refusèrent de s'en aller. Alors, échange de papier timbré, de sommations, puis apparition d'un huissier qui, escorté de deux gendarmes, se présenta aux portes du quartier pour expulser le régiment... *manu militari.*

Le colonel se fâcha tout rouge et déclara tout net qu'il ne bougerait pas. — F...ichez moi la paix, dit-il à l'huissier. Quant à vous, gendarmes, demi-tour, et plus vite que ça. Rebattez de l'officier ministériel! Que faire? Assiéger avec deux braves gendarmes, ma caserne habitée, défendre par tout un régiment ? C'était absolument déraisonnable. On parlementa de nouveau et, finalement, on transigea. Nos braves pioupious vont déménager et le projet voté aujourd'hui a précisément pour but d'approuver les arrangements pris par le ministre afin de leur donner un nouveau domicile.

Le reste de la séance a été consacré à l'examen du projet de chemin de fer d'intérêt local à propos duquel tous les députés de la région ont fait assaut d'éloquence. Vendredi, on discutera l'**Exposition**. Le rapport de M. Bouge était inscrit à l'ordre du jour de jeudi, mais ce jour-là, c'est la Mi-carême. La Chambre n'a pas voulu faire tort au cortège de la reine des blanchisseuses ni à la fameuse promenade de la vache enragée ; la *Vachalcade*, comme disent les rapins de Montmartre qui l'ont organisée. Peut-être aussi nos honorables ont-ils l'intention de se divertir comme de vulgaires électeurs.

T. H.

SÉNAT

Séance du 9 mars 1896

Présidence de **M. Loubet**, président

AVANT LA SÉANCE

Les manifestations contre le Sénat

Les bureaux des groupes républicains, réunis avant la séance, ont examiné l'opportunité d'une interpellation sur les manifestations anticonstitutionnelles qui se sont produites dans le Midi en présence du Gouvernement. Une décision définitive sera prise au cours de la journée.

La réforme de l'impôt des boissons

Enfin aujourd'hui a été distribué le rapport de **M. de Verninac** sur la réforme de l'impôt des boissons dont nous avons déjà donné un résumé.

Voici en quelques chiffres l'équilibre de la réforme telle qu'elle est soumise par la Commission.

Les dégrèvements s'élèvent pour le vin, le cidre et la bière au total de 128 millions de francs.

Ils seront compensés par les prévisions de recettes suivantes :

1° Droit de circulation sur les vendanges, un million ;

2° Modification au régime des vermouths, 5 millions ;

3° Réduction à 3 pour cent du déchet chez les marchands en gros, 2 millions ;

4° Modification du taux de la taxe de sucrage, 2 millions ;

5° Doublement des licences, compris Paris, 16 millions 500 mille francs ;

6° Surtaxe des liqueurs, 48 millions ;

7° Plus-values résultant des mesures édictées à l'égard des bouilleurs de profession et du nouveau régime des bouilleurs de cru, 20 millions.

8° Surtaxe de 43 francs 75 sur 1,500 hectolitres d'alcool, 65 millions 600,000 francs.

Soit un total de 130 millions 100,000 francs.

Les dégrèvements s'élèvent à 128 millions.

Il en résulte donc un boni de 2 millions.

En somme le projet diffère sur un point important (le dégrèvement intégral des boissons hygiéniques) avec le gouvernement et la Chambre.

Mais s'il n'affranchit pas les boissons de tout impôt, il propose cependant des dégrèvements assez importants pour que le consommateur et le producteur puissent en ressentir les effets et que le but de la loi soit atteint, tout en sauvegardant les intérêts du Trésor.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 10.

Les Chambres de commerce

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération relative aux Chambres de commerce.

Les articles 23 à 31 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Les sociétés coopératives

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le *projet relatif aux sociétés coopératives.*

M. Goulin, président de la commission. — Messieurs, la commission prépare un nouveau texte ; elle demande donc le renvoi à une autre séance. Cependant, la commission est aux ordres du Sénat.

L'ajournement est prononcé.

Le divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 310 du code civil (divorce).

M. Godin. — Le nouveau texte de la commission devra être distribué avant que l'on puisse discuter.

L'ajournement est prononcé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sénat fixe sa prochaine séance à vendredi.

La séance est levée à 3 h. 40.

AU CONCOURS AGRICOLE de Paris

Visite du Président de la République

(De notre rédacteur spécial)

Paris, 10 mars. — Le président, mardi M. Félix Faure est arrivé à 10 heures au Palais de l'Industrie, pour rendre visite au concours général agricole.

Il était accompagné du général Tournier, de M. Le Gall, de M. Blondel, du commandant Lombard et M. Berger, gendre du Président.

Il a été reçu, dès son entrée dans le Palais par M. Viger, ministre de l'agriculture, MM. Dubat, chef du cabinet du ministre ; Tisserand, directeur de l'agriculture ; Vassillon, inspecteur général, organisateur du concours, escortés de MM. Méline, Develle, Guichard et Cazes, présidents de jurys, entourés de nombreux députés et sénateurs.

Quelque revenant d'un long voyage dans le Midi de la France, le Président ne paraissait nullement fatigué.

Il est vous rehausser par sa présence et affirmer aux nombreux agriculteurs présents tout le dévouement du gouvernement de la République à la grande cause agricole.

Après avoir longuement examiné le concours des animaux, serrant la main aux éleveurs, les félicitant sur les progrès inouïs réalisés dans les méthodes *techniques*, il a tenu à parcourir dans tous ses détails les produits divers de l'agriculture.

Prenant l'escalier central conduisant aux galeries du premier il s'est arrêté devant les nombreux échantillons de nos départements vignobles.

Dans les salons réservés à l'Algérie et à la Tunisie, il a été reçu par l'explorateur Dybowski, directeur de l'agriculture de la Régence qui lui a présenté tous les exposants de ces colonies.

Dans chaque salon, le Président dégusta les différents crûs et les producteurs étaient présentés par les députés et sénateurs de ces régions.

Redescendant dans le jardin, M. Félix Faure examine avec beaucoup d'attention la nombreuse *exposition des machines*. Cette visite a été faite sous le commandeur de M. Bautreau, président de la chambre syndicale des machines françaises.

A 11 heures, le Président quittait l'Exposition et rentrait à pied au Palais de l'Elysée, laissant dans le monde agricole une excellente impression.

D.

La Journée au Palais

Paris, 10 mars. — Bien que les couloirs de MM. les juges d'instruction soient remplis, il n'y a eu aujourd'hui rien d'important relativement aux affaires qui intéressent le public.

M. Espinas continue à classer ses dossiers et à compulser les dépositions qu'il a reçues.

M. Doppler qui vient d'être nommé conseiller à la cour, catalogue et classe toutes les pièces relatives aux instructions dont il était chargé.

M. Lepoitevin a continué cet après-midi l'instruction des chemins de fer du Sud.

Le juge a entendu M. Le Boucher qu'il a confronté avec M. Cinin, son ancien associé.

On se rappelle les démêlés que ces messieurs ont eus ensemble et qui ont fait beaucoup de bruit lors de la première instruction relative aux Chemins de fer du Sud.

Ils sont toutes dans le cabinet du juge jusqu'à 3 heures 1/2.

A 4 heures, M. Paul Bacqué, publiciste, jugeant à cette profession qu'il a entreprendre a été entendu à titre de témoin par M. Lepoitevin au sujet de la campagne très active menée par lui dans le Var, *au sujet des Chemins de fer du du Sud.*

M. Bacqué, précédemment, avait été par commission rogatoire, interrogé à Saint-Raphaël : il n'a pu que confirmer ses déclarations précédentes, c'est-à-dire qu'il avait fait de la publicité pour les chemins de fer du Sud dans le journal *Saint-Raphaël-Revue.*

Après cet interrogatoire, M. Bacqué a été confronté avec MM. Leboucher et Cinin, afin d'éclairer le juge sur le rôle de chacun d'eux.

Il paraîtrait que de nouvelles commissions rogatoires ont été envoyées en province.

Entre député et préfet

Nantes, 10 mars. — A la suite de paroles *prononcées au cours de la plaidoirie que M. Mil*lerand a eu à tenir, le préfet de la Loire-Inférieure a envoyé ses témoins. MM. Riom maire de Nantes et le docteur Tillads ex-député de Paris.

M. Millerand s'abouchera ces messieurs avec MM. Viviani et Doumergue, députés.

Toutefois, les témoins de M. Millerand ont refusé une réparation dont les conséquences auraient été de compromettre la situation du préfet de la Loire-Inférieure, et à quoi M. Millerand ne saurait se prêter.

NOS PETITS CHASSEURS félicités par l'empereur d'Autriche

Nice, 10 mars. — L'empereur François-Joseph a *adressé aujourd'hui à Roquebrune aux manœu*vres de service au campagne effectuées par le 27e bataillon de chasseurs. L'empereur a invité le commandant du bataillon à déjeuner. Il l'a félicité sur la belle tenue de ses soldats.

LES MAITRES-CHANTEURS

L'affaire Lebaudy

DEUXIÈME AUDIENCE

Paris, 10 mars. — L'audience est ouverte à midi vingt et on procède à l'audition des témoins.

Déposition de M. Lalou

M. Lalou se présente le premier. On l'entend immédiatement, car *il dépose sur des faits intéressant MM. de Givry interrogés hier.*

M. Lalou l'ancien directeur de la *France*, on s'en souvient, avait signé la lettre écrite par de Cesti, sous la dictée de Lebaudy, lettre dans laquelle il signalait au général de Boisseaud les manœuvres intéressées des frères de Givry.

Comme M. Lalou déclare ne se souvenir de rien de ce qu'il a écrit ou de fort peu, le président l'interpelle violemment en lui disant qu'il ne comprend pas qu'un homme se rappelle si mal des actes aussi importants que celui dont il s'agit.

M. Lalou. — Ce que je puis dire, c'est que je n'ai rien écrit qu'en ayant les pièces en main.

Le président. — Quelles étaient les preuves ?

R. Une lettre de M. Waldeck-Rousseau, un projet de lettre de la main de M. Lebaudy.

Le président. — M. Lalou, avez-vous eu ces papiers ?

R. Oui, M. le président.

M. de Givry. — Quel intérêt avait M. Lalou à s'occuper de Max Lebaudy.

Le président. — M. Lalou, répondez.

M. Lalou. — Je n'avais qu'un intérêt de vivile amitié pour M. Lebaudy et sa famille.

M. de Givry à M. Lalou. — N'avez-vous pas demandé 200,000 fr. à M. Lebaudy ?

M. Lalou. — Non, je l'affirme, et si l'on veut savoir le mobile de mon intervention, il sera établi par cette lettre de M. Max Lebaudy à moi adressée. Elle est ainsi conçue :

« Mon cher M. Lalou,

« Je vous remercie infiniment du mal que vous vous donnez et je vous prie, en raison des bonnes relations que vous avez eues avec mon père, de ne pas m'abandonner en ces circonstances. Le changement de corps que je sollicite est, du reste, une chose ordinaire.

M. de Cesti. — Au sujet de trois cent mille francs, je puis dire que M. Lalou n'a rien demandé à M. Lebaudy, tandis qu'il s'occupait de lui et que c'est postérieurement qu'il l'a pris de lui prêter trois cent mille francs par hypothèque sur ses biens.

Le président, à M. Lalou. — Est-ce exact ?

M. Lalou. — Oui.

Mlle Marsy

Mlle Marsy est rappelée. Vêtue de noir comme hier, et s'exprimant de même façon, elle déclare ce qui suit :

Après la dernière entrevue de M. Max Lebaudy avec de Cesti, à Amélie-les-Bains, celui-ci était fort anxieux. Il craignait surtout d'être compromis, et, sous l'empire des menaces de chantage de Cesti, il me tint en langage : « Il faut envoyer cinq mille francs par mon secrétaire pour les remettre à M. de Cesti et expédier ainsi une femme à Constantinople, femme qui pourrait venir ici et me faire la plus grande nuit.

Le président, au témoin. — Quelle est votre impression sur de Cesti ?

Mlle Marsy. — M. de Cesti tyrannisait Max Lebaudy et il l'a surtout exaspéré dans la dernière entrevue.

De Cesti. — Je n'ai jamais menacé Max Lebaudy, je l'ai seulement dans la dernière entrevue, mis en garde contre M. Balansa, et c'est sans doute cela qui l'a fort ému.

Le président. — Vous avouez cependant ce mot : vous attribuez qu'il pourrait bien venir un jour où Lebaudy quitterait l'Amélie-les-Bains entre deux gendarmes.

De Cesti. — Il n'a pas tout entre sous.

Le défenseur de de Cesti s'efforçant d'atténuer le cas de son client, Mlle Marsy, d'une voix vibrante s'écrie :

« M. Lebaudy, parlant de de Cesti, m'a dit avec la plus grande force : « N'attaque jamais de Cesti, c'est un homme trop fort ! Ne dis jamais rien contre lui. »

Et comme l'avocat poursuit son argumentation, Mlle Marsy ajoute :

Ce qui a causé tout d'abord l'affolement de Lebaudy à Arc-les-Bains, c'est parce que on avait supprimé son bulletin d'hôpital.

De Cesti. — Je prouverai que je n'y ai été pour rien.

L'avocat de la République. — Mlle Marsy a dit elle à M. Lebaudy « donne de l'argent à de Cesti ?

Mlle Marsy. — M. Lebaudy m'a dit qu'il avait donné 100,000 fr. à de Cesti en billets de banque.

Cette déposition a produit une grande impression.

Mlle Marsy quitte la salle ; mais immédiatement le président la fait rappeler. M. l'Ianteau donne alors lecture de sa déposition à l'instruction, déposition très énergique contre de Cesti. Cesti apparaît dans cette déposition comme un homme menaçant Lebaudy jusqu'au dernier jour pour en tirer de l'argent. Mlle Marsy confirme sa déposition, ramenée exactement à ses déclarations de l'audience.

M. BERTRAND

M. Bertrand, qui a suivi un traitement à Amélie-les-Bains, déclare formellement que de Cesti lui a dit : « Si Lebaudy s'échappe de mes mains, lui et moi, nous partirons d'ici entre deux gendarmes. » Cette déclaration formelle produit grand effet.

M. Bertrand déclare qu'il a rapporté le mot à Lebaudy le soir même.

Le président au témoin. — Ne savez-vous pas autre chose sur de Cesti ?

M. Bertrand. — Voici ce que je puis rapporter : Après le départ de de Cesti, M. Lebaudy me dit ces propres mots : « Etonnez-vous que j'ai déjoué un complot. De Cesti avait préparé une procuration grâce à laquelle il avait gérer nos biens, tandis qu'il m'aurait envoyé à Figueras voir les convoi de taureaux.

Le témoin ajoute :

Mon opinion était que le Cesti voulait faire disparaître Lebaudy et que Lebaudy ne serait jamais revenu.

De Cesti. — C'est absolument inexact.

M. Bertrand. — Je l'affirme.

M. Bertrand *continue ainsi* :

M. de Cesti m'a dit à moi-même : « J'envoie la femme aux environs de Turquie. Il faut que on l'on se débarrasse vite de quelqu'un. »

Avant de se retirer, le témoin ajoute :

Cesti avait voulu entraîner Lebaudy en Italie, mais le nom de la province effrayait le malade : c'était la Calabre ! (Rires).

Autres témoins

Quatre témoins viennent dire que de Cesti terrorisait véritablement Lebaudy.

Salin, caissier de M. Lebaudy, reconnaît avoir payé les 5,000 francs.

La poitrinaire

Un mouvement de curiosité se produit quand Mlle Herubel se présente à la barre. Mlle Herubel est une jeune femme à physionomie sympathique. Elle est très blême. Elle est même carrément.

D'une voix douce, elle s'exprime ainsi.